



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1354 du 15 JUIN 2010

### Sommaire

## Tous mobilisé le 24 juin !

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Note fédérale sur la campagne Carte-Pétition « Retraites »	3
4. Journée d'action interprofessionnelle unitaire du 24 juin :	
- Le 24 juin : Toutes et tous en grève et dans les manifestations	4-5
- Retraites : Payer plus, plus longtemps, pour moins de droits, il n'en est pas question !	6
- Après le 27 mai.... Rien n'est joué, actifs et retraités, amplifions la riposte !	7
- Améliorer la retraite des femmes ne serait que justice !	8-9
- Le gouvernement reste sourd : les salariés doivent se faire entendre plus fort	10-11
5. Rencontre au Cabinet du secrétariat d'Etat à l'Ecologie sur « Agence Nature »	12
6. Courrier Fédéral au D.G.I.T.M. sur le dossier Voies Navigables	13-14
7. Courrier Fédéral au directeur de Cabinet de Borloo sur l'évolution domaniale des phares	15-16
8. La lettre de l'O.F.I.C.T. n°5 – mai 2010	17-18
9. Réunion du 3 juin à la Fonction Publique sur le S.F.T. et l'I.R.	19-22
10. Journal des administrateurs CGT de l'IRCANTEC	23-26
11. Bon de commande du Manifeste « La Fonction Publique notre bien commun »	27



## AGENDA

### **Mardi 15 juin 2010 :**

Réunion du collectif fédéral outil syndical

### **Mardi 15 juin 2010 :**

Conférence – débat de l'IHS  
sur les 50 ans d'indépendance de l'Afrique

### **Mardi 15 et mercredi 16 juin 2010 :**

Commission exécutive fédérale

### **Mercredi 16 juin 2010 :**

OS / MEEDDM sur régime indemnitaire Exploitation VN

### **Mercredi 16 juin 2010 :**

UGFF sur les élections dans les DDI

### **Jeudi 17 juin 2010 :**

OS / MEEDDM sur le SERM 2009 – 2010

### **Jeudi 17 juin 2010 :**

OS/MEEDDM sur les élections des IPEF

### **Jeudi 17 juin 2010 :**

Election au CTP du LCPC

### **Vendredi 18 juin 2010 :**

OS / DRI du MEEDDM sur les corps des chercheurs de l'Equipe

### **Vendredi 18 juin 2010 :**

Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

### **Mardi 22 juin 2010 :**

CCHS du MEEDDM

### **Mercredi 23 juin 2010 :**

Secrétariat Fédéral

### **Mercredi 23 juin 2010 :**

Journée confédérale d'étude sur la santé au travail

### **Mercredi 23 juin 2010 :**

Réunion UGFF sur la Réate

### **Mercredi 23 et jeudi 24 juin 2010 :**

A.G. de la MGET

### **Jeudi 24 juin 2010 :**

Journée de grève et de manifestation interprofessionnelle

### **Vendredi 25 juin 2010 :**

CTPM du MEEDDM

### **Vendredi 25 juin 2010 :**

Réunion UGFF et FD des S.P. sur les collectivités fonction publique

### **Vendredi 25 juin 2010 :**

Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

### **Lundi 28 et mardi 29 juin 2010 :**

Commission Exécutive de l'UGFF

### **Mardi 29 juin 2010 :**

Elections aux CCP des OPA

### **Mardi 29 juin 2010 :**

CCAS

### **Mercredi 30 juin 2010 :**

AG de l'AFUL CGT

### **Mercredi 30 juin 2010 :**

OS/MEEDDM Comité de suivi de l'ingénierie publique

### **Mercredi 30 juin 2010 :**

OS/MEEDDM sur la fusion des corps

### **Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010**

OS/MEEDDM Groupe d'échanges

### **Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010**

OS/MEEDDM sur l'intégration des OPA dans les DIR

### **Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 juillet 2010 :**

Journée confédérale d'étude sur le travail  
et le développement durable

### **Vendredi 2 juillet 2010 :**

Réunion confédérale des fédérations sur les retraites



## INFOS BREVES



### **MENSONGE SOCIAL**

#### **Nouvelle doctrine du Medef et de la Cgpm**

Dans « l'étude d'impact » réalisée par le Sénat sur le projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale pour les très petites entreprises, figurent les comptes-rendus des auditions des organisations syndicales et des organisations patronales. On y lit ainsi que, pour s'opposer à la mise en place de commissions paritaires destinées à représenter les salariés des très petites entreprises, le MEDEF a invoqué « un manque de fondement conventionnel dans la mesure où la position commune ne prévoyait pas un tel dispositif.



### **COMPTE DE LA SECURITE SOCIALE**

#### **L'urgence de recettes nouvelles**

Le redressement des comptes sociaux ne passera pas par des mesures d'austérité mais par une réforme ambitieuse du financement de la Sécurité sociale.

Face à la dégradation historique des comptes en 2009 ET 2010, liée fondamentalement à la chute de la masse salariale consécutive à l'augmentation du chômage, la voie n'est plus d'agir sur les seules dépenses mais d'assurer l'apport de recettes nouvelles.



### **SUPPRESSION ANNONCEE DE LA HALDE**

#### **Un recul inacceptable des garanties pour les victimes de discriminations**

La Commission des lois du Sénat a adopté le mercredi 19 mai 2010, une série d'amendements modifiant le texte élaboré par le Gouvernement sur les projets de loi relatifs au Défenseur des droits. L'adoption de ce texte en l'état les 3 et 4 juin prochains conduirait inexorablement à la disparition de la HALDE comme Autorité administrative indépendante et, surtout, à une régression de la protection des victimes de discriminations.



### **PENIBILITE RETRAITE**

#### **Pour une véritable reconnaissance de la pénibilité**

Toutes les enquêtes l'attestent, la pénibilité est un sujet qui fédère les salariés, bien-au-delà de ceux qui sont strictement concernés. La position aujourd'hui affichée par le ministre du travail Eric WOERTH, constitue une véritable provocation à l'égard des salariés qui ont été exposés, parfois pendant l'intégralité de leur carrière à la pénibilité.



### **COMMUNIQUE DE LA CES**

#### **Euro-manifestation 29 septembre Bruxelles**

La Confédération européenne des syndicats (CES) et les autres partenaires sociaux européens rencontreront le Président de la Commission européenne, M. BARROSO, le 4 juin pour poser le problème des conséquences de la crise et des mesures d'austérité sur l'emploi et le social.

Lors de la rencontre, la délégation syndicale mettra en avant ses priorités :

L'Union européenne a besoin d'un plan de relance pour favoriser la croissance par son propre développement ainsi que des politiques industrielles fortes basées sur des politiques industrielles bas carbone et sur l'exploitation de nouvelles technologies. La CES mettra de nouveau en garde contre les mesures d'austérité adoptées par de nombreux gouvernements car elles menacent la croissance et le pouvoir d'achat. De plus, ces mesures d'austérité réduiront la voiture des prestations sociales, dernier rempart contre l'exclusion sociale et elles aggraveront la précarité déjà importante.

Suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



**Note aux organisations Fédérales et aux militants**

**URGENT :  
Carte-Pétition « Retraites »**

Montreuil, le 2 juin 2010

**Campagne de pétitions CGT  
Premier dépôt avec le CCN le 9 juin à 14h30  
L'urgence est à la remontée des pétitions**

Cher(e) s Camarades,

L'appréciation positive portée sur le 27 mai par l'intersyndicale du 31 mai inscrit au calendrier une nouvelle étape de mobilisation le 24 juin 2010.

Il nous appartient de faire connaître cette étape au plus tôt à tous les syndiqués de la CGT et aux salariés pour que le débat s'ouvre rapidement dans les services pour construire la suite sur un objectif de rassemblement supérieur au 27 mai.

Dans le calendrier s'inscrit aussi la sortie du projet de loi entre le 16 et le 18 juin.

**La Confédération propose donc de réaliser une première étape de dépôt des pétitions CGT avec le CCN le 9 juin à 14h30 au Ministère du Travail.**

1 250 000 cartes pétitions ont été commandées par les organisations auxquelles il convient de rajouter les tirages complémentaires qui ont été réalisés.

La Confédération sollicite les fédérations et unions départementales pour communiquer aux syndicats l'urgence de déposer dès cette semaine les pétitions signées dans les UD afin qu'elles soient comptabilisées et envoyées à la confédération **avant le 9 juin**.

Aussi, la direction fédérale vous demande de poursuivre la campagne de signature et de les remettre aux UD au plus tard le lundi 7 juin.

Merci de faire connaître à la fédération le nombre de pétitions déposées dans les UD en nous envoyant le double du bordereau afin que nous maîtrisons l'engagement des syndicats dans la campagne.

**Utilisons tous les moyens pour faire remonter les pétitions d'ici au 9 juin.**

**Toutes les informations sur le site Fédéral :**

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article2928>

Dossier complet sur le site de la Fédération « Rendez-vous Retraites 2010 » :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique486>

Salutations fraternelles,

La Direction fédérale.



**LE 24 JUIN :**

**Pour les retraites, les salaires, l'emploi, le service public, toutes et tous en grève et dans les manifestations**

1 1 1

*Président de la République et gouvernement tentent d'imposer leurs positions pourtant rejetées massivement.*

⇒ **Sur les retraites**, il n'est toujours question que de recul de l'âge légal, d'augmentation de la durée de cotisation, de remise en cause de la pénibilité et des droits familiaux, de nivellement par le bas..., et même d'augmentation du niveau des cotisations retraite !

⇒ **Sur les salaires**, la négociation triennale (2011, 2012 et 2013) va s'ouvrir dans les prochains jours avec une 1<sup>ère</sup> séance annoncée le 25 juin qui risque fort de déboucher sur un affrontement aggravé. En effet, les ministres ne souhaitent à l'évidence ni augmenter la valeur du point, ni reconnaître ni revaloriser les qualifications et les amplitudes de carrière.

⇒ **Sur l'emploi**, c'est la poursuite d'une politique effrénée et tous azimuts de suppressions, détériorant les conditions de travail et mettant en péril la qualité du service public rendu, alors même que la porte de la titularisation et de la résorption de la précarité est à priori entrouverte. Avec la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales, le gouvernement a décidé de porter un coup fatal au service public local et à la Fonction publique territoriale.

Tout cela dans un contexte où le Premier ministre, persistant à vouloir faire payer la crise à la majorité de la population qui n'y est pour rien, a annoncé le gel des dépenses publiques pour les 3 années à venir.

### **Changer radicalement de cap**

Le progrès social, l'intérêt général et la solidarité appellent des choix en rupture avec ceux mis en œuvre actuellement.

Face à des interlocuteurs qui demeurent sourds à nos légitimes revendications et qui refusent toute véritable négociation, la riposte doit encore s'amplifier.

Rien n'est joué. Après la puissante journée unitaire du 27 mai avec un million de personnes dans les manifestations, le gouvernement et le patronat sont très isolés sur leurs propositions comme en témoignent également tous les sondages.

**Raison de plus pour renforcer le processus unitaire de mobilisation le 24.**

**LA CGT APPELLE TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE A SE MOBILISER MASSIVEMENT PAR LA GREVE ET LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS LE 24 JUIN.**

## **Ensemble, nous exigerons notamment :**

⇒ Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans à 75 % pour une carrière complète, avec une meilleure prise en compte de la pénibilité et aucune pension inférieure au SMIC revendiqué par la CGT.

⇒ Un financement mettant fortement à contribution les profits et les hauts revenus.

⇒ Le maintien et l'amélioration du Code des Pensions, de la CNRACL et de l'IRCANTEC.

**⇒ Le maintien et l'amélioration de la reconnaissance de la pénibilité.**

⇒ Des augmentations salariales assises sur la valeur du point, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.

⇒ Un plan de titularisation, la résorption de la précarité, une limitation stricte du recours au non-titulariat, l'abrogation des dispositions autorisant l'intérim.

⇒ Des finances publiques permettant de répondre aux besoins de la population et à l'intérêt général, ce qui implique le refus de tout gel.

Partout, dans les territoires, dans les professions, les initiatives le plus unitaires possibles doivent se multiplier dès maintenant pour construire le rapport de forces nécessaires.

**PLUS QUE JAMAIS  
L'HEURE EST AU DEVELOPPEMENT DES LUTTES.**

Montreuil, le 11 juin 2010



**RETRAITES :**  
**PAYER PLUS, PLUS LONGTEMPS, POUR MOINS DE DROITS,**  
**IL N'EN EST PAS QUESTION !**

Selon des « sources gouvernementales » (dixit l'AFP), la décision d'augmenter les cotisations retraites des fonctionnaires serait d'ores et déjà prise.

Sous couvert d'équité avec les salariés du privé, cette hausse pourrait être d'environ 3 points et passer de 7.85% du traitement brut à 10.55%.

En passant, précisons qu'on compare des choses incomparables. Un fonctionnaire ne cotise que sur un seul régime de base, alors que son collègue du privé cotise sur un régime de base (6.75%) et des régimes complémentaires obligatoires (ARRCO et AGIRC). Et que le fonctionnaire ne cotise pas sur son régime indemnitaire (et ne perçoit donc rien dessus) contrairement à son collègue du privé.

Surtout, il faut cesser les divisions artificielles entre les salariés du privé et du public.

Si cette mesure était officialisée, elle confirmerait que le pouvoir entretient bien une parodie de négociations, puisque des paramètres essentiels de la réforme seraient arrêtés.

**Pour la CGT, elle est totalement inacceptable !**

Non, que toute évolution de taux de cotisation salariale soit inenvisageable par principe. Mais, parce que aujourd'hui, les exigences en matière de droits à retraite, de solidarité et d'équité, de financement sont évidemment et radicalement ailleurs.

Alors que l'urgence est d'améliorer les droits des actifs et les pensions des retraités, le gouvernement n'envisage que de nouvelles et graves régressions. Il ne prévoit que le nivellement par le bas.

Et en matière de financement, la ligne jaune est franchie !

Les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement depuis des années. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que Eric WOERTH souhaite encore faire pire en la matière pour les 3 années à venir. Il faudrait encore accepter que les traitements nets soient amputés de 3% supplémentaires.

Ce n'est pas négociable.

Ce qu'il faut faire, c'est augmenter, tout de suite et de manière massive, les salaires des agents de la Fonction Publique. 5% d'augmentation, c'est environ 1.2 milliards en plus pour la protection sociale. C'est davantage de croissance pérenne.

D'ailleurs, il est quand même révélateur de constater que quand la CGT revendique des recettes supplémentaires assises sur une plus grande contribution des profits des entreprises, des dividendes vertigineux versés aux actionnaires, des très hauts revenus qui enflent de manière hallucinante, c'est impossible au nom d'un supposé taux rédhitoire des prélèvements obligatoires.

Mais si les prélèvements obligatoires augmentent de manière significative en « surtaxant » des revenus qui, en moyenne, n'atteignent pas 2000 euros mensuels, il n'y a aucun problème.

Ça, c'est de la justice et de la solidarité !

**Pour une retraite à 60 ans, à taux plein, pour une meilleure prise en compte de la pénibilité, pour une retraite minimale égale au SMIC, pour des augmentations de salaires.....**

**PLUS QUE JAMAIS, L'HEURE EST A UNE MOBILISATION MASSIVE LE 24 JUIN**



## Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

### *Billet d'actualité :*

#### **Après le 27 mai ... rien n'est joué, actifs et retraités, amplifions la riposte !**

Alors que les manifestants étaient plus nombreux dans la rue que le 23 mars ou le 1er mai, les médias et la plupart des journaux minorent le niveau de mobilisation pour l'emploi, les salaires, les retraites, le service public... Il en est même qui écrivent que vouloir sauvegarder notre système de retraite serait démagogique et suivrait des intérêts partisans.... En fait ils pilonnent à plein pour faire accepter l'inacceptable, travailler plus pour gagner moins.

Le gouvernement jure que rien n'est décidé et garde le flou sur ses intentions précises, jusqu'au début des congés d'été pour éviter l'explosion sociale. Il essaie de faire comme si les milliers d'arrêts de travail dans le public et le privé ne manifestaient pas une forte opposition à son projet de réforme ; mais si tel était le cas, pourquoi attendre la présentation du projet de loi autour du 20 juin pour annoncer les mesures qu'il veut prendre ? Sa stratégie, qui consiste à distiller d'ici là, au compte goutte des informations pour alimenter la résignation, prend l'eau.

Les salariés ne sont pas dupes et ne s'en laissent pas compter. L'essentiel du projet est connu : décalage de l'âge légal de départ à la retraite, hausse des cotisations, augmentation de la durée des cotisations, suppression des acquis sociaux sous couvert d'une harmonisation entre le public et le privé... Cette réforme est injuste socialement et économiquement, elle doit être combattue et 2/3 des français sont prêts à se mobiliser contre cette réforme.

Le 27 mai a constitué une étape, continuons à nous mobiliser pour les salaires, les emplois, les missions de service public, les conditions de travail, les retraites. - Il est possible de les financer par le développement de l'emploi et la réduction du chômage, la revalorisation des salaires, une contribution sur les revenus financiers des entreprises au même taux que la cotisation retraite des employeurs (8.2%) etc.- Signons massivement la pétition nationale pour l'avenir des retraites avant le 15 juin...

Et dans la fonction publique, les salaires, le dossier des non titulaires, les applications des accords, santé au travail et dialogue social etc. sont l'actualité de l'agenda social. Mettons ces concertations et négociation sous la pression des luttes ; **le 24 juin est d'ores et déjà ciblé par les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA comme nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle.**

Montreuil, le 31 mai 2010

## Améliorer la retraite des femmes ne serait que justice !

*Les inégalités entre les hommes et les femmes au cours de la carrière professionnelle ont pour conséquences directes des inégalités dans le niveau de retraite.*

### **Les inégalités s'accumulent au cours de la vie professionnelle :**

- ➔ les **interruptions d'activité liées aux enfants** concernent avant tout les mères ;
- ➔ Les femmes sont plus frappées par le **chômage** que les hommes ;
- ➔ les **emplois à temps partiel** sont très majoritairement occupés par des femmes ;
- ➔ les **écarts de salaire perdurent** : le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes ;
- ➔ leurs conditions de travail ne sont pas meilleures que celles des hommes ;
- ➔ une **précarité plus grande** : les deux tiers des salariés à bas salaires sont des femmes ;
- ➔ la **répartition inégale des tâches domestiques au sein du couple** est l'un des principaux facteurs d'écart entre les carrières des femmes et les carrières des hommes.

### **Conséquences sur les retraites :**

- ➔ en 2004, **seulement 44 % des femmes retraitées avaient validé une carrière complète** contre 86 % des hommes ;
- ➔ en 2005, **les femmes disposaient d'un montant de pension de base inférieur de 23 % et 60 % des allocataires du minimum vieillesse (708,95 euros) sont des femmes.**

### **La réforme en discussion ne doit pas constituer une régression supplémentaire pour les retraites des femmes.**

La réforme de 1993 avec le calcul sur vingt-cinq meilleures années au lieu de dix et l'indexation sur les prix et non sur les salaires touche particulièrement les femmes qui cumulent bas salaire, chômage et temps partiel subi.

Celle de 2003 a amplifié le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein, elle a instauré dans le public et a maintenu dans le privé, un système de décote qui pénalise de manière disproportionnée les carrières incomplètes.

**Les avantages familiaux** ont donc un rôle déterminant pour compenser les inégalités dans le montant des retraites des femmes : neuf femmes sur dix parties à la retraite en 2005 ont bénéficié d'avantages familiaux qui leur apportent en moyenne un supplément de pension de 30 %.

**Il ne peut pas être question de les supprimer puisqu'ils servent à compenser les inégalités dans le travail qui existent toujours.**

**La notion d'égalité ne doit pas être utilisée pour tirer vers le bas les acquis sociaux.**

## La CGT propose :

- ➔ combattre les inégalités de genre à la source (mixité des formations des filles et des garçons et des filières professionnelles, salaires, qualité de l'emploi, politiques de recrutement, accès aux responsabilités, organisation du travail...) le gouvernement doit prendre, maintenant, les sanctions financières promises en novembre 2007 et donner l'exemple dans la fonction publique ;
  - ➔ porter le Smic à 1 600 euros brut, pour un salarié sans qualification et reconnaître toutes les qualifications ;
  - ➔ réduire le temps de travail et la précarité (pas de travail du dimanche partout où cela n'est pas absolument indispensable aux besoins de la population, passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein..)
  - ➔ le droit à une retraite pour toutes et tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement : au minimum 75 % du salaire de référence pour une carrière complète prenant en compte les périodes de recherche d'emploi et d'études ;
  - ➔ aucune pension inférieure au Smic, 1600 euros, pour une carrière complète ;
  - ➔ départ anticipé à taux plein pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou astreignants ;
  - ➔ le retour au niveau précédent de la Majoration de Durée d'Assurance ou la bonification pour enfants, tant que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés, la suppression des écarts de rémunération que la loi exige avant le 31 décembre 2010, l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, l'accueil des jeunes enfants et l'octroi de droits aux mères et aux pères pour accomplir leur rôle commun d'éducation.
- Pour que le rendez-vous 2010 apporte des solutions durables garantissant un haut niveau de pensions aux femmes et aux hommes :**

**L'avenir des retraites est un choix de société. Il concerne toutes les générations. Toutes les femmes et tous les hommes doivent prendre toute leur place dans ce débat et doivent se mobiliser le 24 juin 2010**

**les femmes ont toutes les raisons de choisir cette date pour réclamer à nouveau leurs droits.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Je souhaite : Adresse : .....

prendre contact .....

me syndiquer Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à remettre à un militant de votre connaissance ou à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.



## **Le gouvernement reste sourd**

### **Les salariés doivent se faire entendre plus fort**

#### **Communiqué de la Cgt suite à la rencontre au ministère du Travail du 31 mai 2010**

Une délégation mixte privé / fonction publique a été reçue au ministère du travail par le directeur de cabinet d'Eric Woerth ce lundi 31 mai 2010.

C'était la première rencontre après la remise du document d'orientation le 16 mai, l'ordre du jour était les "solidarités et la pénibilité".

A la demande de la CGT qui souhaitait une multilatérale, le directeur du cabinet a réaffirmé que l'on resterait sur des rencontres bilatérales et a donc écarté toute possibilité de confrontation ou de négociation.

Concernant le calendrier, le projet de loi sera remis le 15 ou 16 juin et 2 ou 3 jours seront accordés aux organisations syndicales pour faire connaître leurs remarques sur le document avant une présentation publique.

Ce projet de loi sera débattu au conseil des ministres du 13 juillet 2010.

Les sujets abordés par la CGT :

- ▶ Les périodes pendant lesquelles aucun salaire n'est pris en compte pour le calcul de la retraite (chômage, chômage partiel, maladie, congé maternité, accident du travail) ;
- ▶ Les périodes pendant lesquelles les salaires portés au compte le sont de façon partielle, (apprentissage, stage, toutes les situations qui font l'objet de cotisations forfaitaires) ;
- ▶ La situation des femmes et des moins de 30 ans ;
- ▶ Les périodes de premières recherches d'emploi ;

► La reconstitution des carrières après une décision de justice favorable aux salariés sur l'égalité homme/femme, les discriminations syndicales et en matière de salaire, les salariés sans papier ;

► Le besoin de reconnaître la pénibilité par un départ anticipé.

La CGT a rappelé le besoin de construire de nouvelles solidarités face aux parcours professionnels de plus en plus hachés et de revenir aux 10 meilleures années pour le privé.

Elle a fortement insisté sur sa demande d'un départ anticipé proportionnel à la durée d'exposition pour les salariés ayant effectués des métiers pénibles.

Le représentant du ministre nous a fait part des difficultés qu'ils rencontraient sur ce dossier car il ne faut pas créer de nouveaux régimes spéciaux, pas ouvrir la porte de pandore et ne pas aller vers un dispositif tel celui de l'amiante.

Aucune avancée n'est apparue sur la pénibilité, l'avis médical reste la solution pour eux.

**Le gouvernement semble sourd aux revendications portées le 27 mai dernier par un million de salariés. Rien n'est joué, tout justifie la poursuite de la bataille sur le dossier retraite en se mobilisant massivement le 24 juin prochain à l'appel de 5 organisations syndicales.**

Montreuil, le 1er juin 2010

**Composition de la délégation CGT :** Eric AUBIN, Mijo ISABEY, Jean-Marc CANON, Sylvie BRUNOL, Gilles OBERRIEDER.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

« Agence Nature » : avant rapport le Cabinet du secrétariat d'Etat à l'Ecologie donne quelques précisions sur les suites prévues...

Commandé par les deux ministères de l'Ecologie et des Finances, le rapport rédigé par MM. Badré (CGEDD) et Lepetit (Inspection des Finances) sur les modalités possibles de création d'une « Agence Nature » sera remis en juillet. En présence des deux rapporteurs, la directrice de Cabinet du secrétariat d'Etat a exposé le 2 juin les suites possibles, à plusieurs associations de défense de l'environnement et organisations syndicales, « afin de dissiper les malentendus ».

Ce qui donne en substance « Il y a quelques mois, il y avait un courant pour porter la fusion Conservatoire du Littoral/Agence des Aires Marines Protégées/Parcs Nationaux de France »... « Aujourd'hui, nous sommes de moins en moins sur ce scénario de fusion »... « Les effectifs et les moyens de ces établissements publics doivent être maintenus, nous ne recherchons ni à faire des économies, ni à réduire les effectifs ». « Le problème posé est notamment celui de la biodiversité ordinaire, des moyens nécessaires, de la lisibilité... ».

Pour le calendrier, elle annonce une décision en fin d'année, après une phase d'écoute après remise du rapport. Et répond que le Comité de suivi du Grenelle (CNDDGE) sera consulté.

Sur les moyens financiers nécessaires à la biodiversité, elle indique que le Cabinet réfléchit à deux pistes. Un travail débute sur une fiscalité nouvelle affectée à des fonctions communes ainsi qu'à la mise en place de la trame verte et bleue (trame prévue par la loi Grenelle 2), et un autre sur l'utilisation de la compensation pour dégager des ressources supplémentaires... Ces pistes seront soumises au Comité de suivi du Grenelle en fin 2010.

Par ailleurs, le Cabinet précise que des députés du groupe UMP souhaitent déposer d'ici la fin 2010 une proposition de loi sur le thème « biodiversité » sans autre détail à ce stade.

Les rapporteurs, qui rappellent qu'ils ne sont pas les décideurs, vont proposer des scénarios d'amélioration et de coopération, après avoir analysé les synergies et les manques des fonctions exercées par chacune des structures. Cinq questions communes seront ainsi traitées : Fonctions appui et supports ressources humaines, Formation et expertise, Gestion des connaissances et données, Evaluation, Pilotage du réseau. La question posée est celle des convergences et du niveau d'intégration. En outre, un rapport particulier traitera de la coordination de l'expertise biodiversité et du rôle de la communauté scientifique, notamment du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

La directrice de Cabinet a voulu « rassurer » et répondre à l'oral aux arguments de la lettre commune associations et syndicats du 16 mars dernier, dénonçant une menace RGPP de plus. La vigilance s'impose pour mesurer la concertation promise avant les décisions et surtout le sens de celles-ci...

Le 7 juin 2010.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

MEEDDM  
**Monsieur BURSAUX**  
**Directeur Général**  
**des Infrastructures, Transports et Mer**  
Arche de la Défense  
92055 La Défense Cedex

Montreuil le 7 juin 2010

### **Objet : Dossier Voies navigables.**

Monsieur le Directeur général

Comme suite à l'audience que vous avez bien voulu nous accorder le 25 février 2010, sur les questions d'exploitation, d'entretien et de maintenance des voies navigables ainsi que sur la disposition de la Loi Grenelle visant une étude d'opportunité du transfert à VNF, en pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral, nous souhaitons disposer d'un état des lieux par service de navigation (**missions et compétences par domaine d'activités**: régaliennes, ingénierie fluviale, maintenance et exploitation, développement de la voie d'eau et missions support et transverses ; **les effectifs** au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et postes vacants par catégories en distinguant les ensembles exploitation et maintenance ; **les plans de charges prévisionnels** : opérations de modernisation /restauration / dragage et moyens budgétaires) .

Les inquiétudes des personnels se manifestent d'une part, par la crainte de l'abandon d'un réseau avec menace de fermetures de certaines voies d'eau malgré le besoin de sécuriser et d'assurer leur fonctions hydrauliques et paysagères et d'autre part, par la diminution continue des effectifs et des moyens mettant en péril les organisations de travail et générant de graves difficultés dans l'exécution des tâches ; les conditions de travail se dégradent et font subir aux agents des contraintes sociales inacceptables (difficultés d'assurer un service public de proximité et de qualité, astreintes et disponibilité remises en cause du fait des conditions d'accès aux logements de services ... .

Nous vous demandons de nous faire connaître les dispositions qui sont prises pour pallier le manque d'effectifs actuels et restaurer le bon fonctionnement des services impactés par des mesures de réorganisation liées à la RGPP (transfert des effectifs de la police de l'eau aux DDT, recrutement sur les postes vacants et recours aux saisonniers).

Vous nous aviez indiqué qu'un plan de formation des agents était en cours d'élaboration ; nous souhaitons avoir communication des propositions d'actions de ce plan.

Par ailleurs, **nous souhaitons avoir connaissance des éléments de contractualisation entre Etat et VNF au sein du nouveau contrat de performances** en cours de négociation pour 2010-2013 pour la mise en œuvre du SDVEN et du schéma directeur de maintenance en cours de d'élaboration .

**Pour cela, nous vous demandons d'ouvrir la concertation avec les personnels des services de navigation à travers les réunions des CTPS et CLHS concernés en vue d'examiner par la suite, les contenus et orientations lors d'un prochain CTPM .**

Nous ne pouvons accepter d'être mis devant le fait accompli tant les organisations et conditions de travail des agents sont impliquées ; c'est bien d'un dialogue social que nous avons besoin.

Nous vous rappelons également notre demande d'être informé sur l'avancement de l'étude d'opportunité citée ci-dessus.

Enfin, nous prenons acte des informations que vous nous avez communiquées sur la question du transfert des personnels à VNF qui selon vous est en cours d'arbitrage au niveau des décideurs ministériel et interministériel.

Parce que la CGT est attachée à une maîtrise publique de ce secteur, elle conteste la logique de désengagement du ministère et d'affaiblissement du service public de la voie d'eau qui serait ainsi géré dans un contexte économique entrepreneurial au détriment de l'unicité du réseau et des multiples fonctions de la voie d'eau.

Sur tous ces points évoqués nous souhaitons une réponse rapide de votre part et nous sommes disposés à vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, monsieur le Directeur général, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH

Copie :

- M. Lallement – Secrétaire général
- Mme Eyssartier – Directrice des ressources humaines



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

MEEDDM  
**Monsieur le directeur de cabinet**  
**Jean-François Carencio**  
Hotel Roquelaure  
246 Boulevard Saint -Germain  
75007 Paris

Montreuil le 9 juin 2010

Objet : Evolution domaniale des phares.

Monsieur le Directeur,

Votre courrier en date du 20 mai 2010, adressé aux Préfets de régions, appelle de notre part les observations suivantes :

Nous rappelons que l'engagement N° 103 du livre bleu du Grenelle de la mer porte sur la « valorisation du patrimoine phares » et se décline à l'engagement N°103a par la proposition d'inscrire la gestion des phares dans une dynamique patrimoniale en liaison avec le Conservatoire du littoral ; l'engagement N° 103d fait référence à un plan de préservation des phares dans le cadre de la convention passée en octobre 2008 entre la DAM , France Domaines et le Conservatoire du littoral.

Nous contestons les voies, moyens et conditions pour une mise en œuvre de cet engagement.

**En premier lieu**, la CGT est farouchement opposée à un nouveau désengagement de l'Etat vis-à-vis de son patrimoine foncier, immobilier du domaine public maritime et Phares et Balises.

La propriété patrimoniale de l'Etat reste un levier important sinon décisif, pour assurer la maîtrise publique des installations, et la finalité de leur usage ainsi que des financements nécessaires pour assurer la valorisation de ce patrimoine.

Le Gouvernement ne peut s'exonérer des ses responsabilités dans ce domaine, en cherchant à se débarrasser de ce foncier et immobilier, bâtiments support de l'opérationnel (phares et installations de signalisation maritime) et des annexes constituant des logements de fonction et des unités d'accueil pour les personnels du MEEDDM donc à vocation sociale.

**En second lieu**, le transfert à titre gratuit dans le domaine des collectivités – encore faut-il qu’elles y soient intéressées compte tenu des besoins de financements qui s’y attachent au moment où elles sont de plus en plus contraintes aux économies sur leurs budgets locaux faute de ressources fiscales notamment la TP – ne peut être le seul scénario envisagé encore moins imposé aux collectivités.

Nous proposons une approche de maintien de ce patrimoine de l’Etat dans son domaine public et d’engager avec les collectivités, en lien avec le Conservatoire qui pourrait assurer un rôle de maîtrise d’ouvrage déléguée de la gestion de ce patrimoine, un partenariat à long terme pour la préservation et l’usage des phares et bâtiments annexes, y compris des sites concernés.

C’est dans un souci de cohérence nationale que la gestion de ce patrimoine doit rester sous maîtrise publique et gestion de l’Etat afin d’éviter les effets pervers du dépeçage du patrimoine qui serait morcelé au gré des ambitions et tentations spéculatives foncière et immobilière de la part de certaines collectivités à la recherche de nouvelles attractivités touristiques.

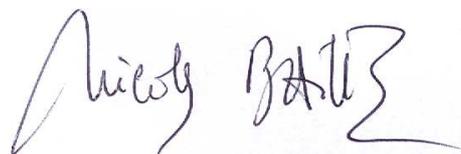
**En troisième lieu**, les missions de service public assurées par les agents du MEEDDM, ne doivent pas passer à la trappe qu’il s’agisse des missions d’entretien et de maintenance exercées par les OPA et d’intervention des contrôleurs des phares pour le maintien des installations des ESM.

Nous affirmons le besoin de conserver l’ensemble des bâtiments pour continuer à assurer nos missions et répondre aux besoins de la valorisation de ce patrimoine exceptionnel.

Nous affirmons également que cela n’est nullement incompatible avec une gestion de ce patrimoine dans le cadre de nouveaux partenariats et des ressources nouvelles qu’apporterait le Conservatoire.

Sur tous ces points évoqués nous souhaitons une réponse rapide de votre part et nous sommes disposés à vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, monsieur le Directeur, à l’expression de ma considération distinguée.



Nicolas BAILLE  
Secrétaire général adjoint de la FNEE-CGT

## La Lettre de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s



### Calendrier

- **8 juin :**  
**CE de l'OFICT**



- **24 juin : nouvelle journée de mobilisation et de manifestation unitaire pour l'emploi, les salaires et les retraites**

### **EDITORIAL**

*La réforme des retraites, ouvertement défendue au nom des marchés financiers, nous vise directement comme cadres et techniciens, comme clients potentiels des systèmes privés voulus par le MEDEF. Faire signer la carte pétition de la CGT, pour compter les années d'études et toute la rémunération pour la retraite, est une urgence immédiate. Le 24 juin doit amplifier le point marqué le 27 mai.*

*Nous sommes confrontés à une avalanche d'attaques des aspects fondamentaux de l'emploi, du travail, de sa reconnaissance, des statuts, du service public et de ses moyens..., au nom du soutien à l'entreprise. Jusqu'à proposer littéralement de vendre une colonie de vacances « pour renflouer l'État », à l'IGN.*

*Les cas individuels se multiplient, dans toutes les catégories, les plus fragiles d'abord, au nom de l'équité face à la surcharge de travail, et de marges de manoeuvres rétrécies pour la hiérarchie..*

*Cela fait beaucoup. Par nécessité, et du fait de son action, les préventions s'estompent envers la CGT. Mais il n'y a pas de solution sans progrès en nombre et en qualité de vie syndicale. Il est plus clair qu'aucune catégorie, ne s'en sortira seule. La soumission des cadres devient une question centrale du management au MEEDDM à la mesure de l'évolution de leur place dans le travail. Leur intervention, même modeste dans l'absolu, pour leur RTT en janvier a donné des résultats et contribué à l'unité syndicale.*

*Chacune des initiatives récentes où l'OFICT était impliquée a permis de syndiquer ou resyndiquer des cadres ou techniciens. Il n'y a pas aujourd'hui de zones syndicales totalement arides où rien ne pourrait pousser !*

*Le développement de la crise et l'offensive menée par le gouvernement et le MEDEF poussent à agir vite. Allons voir nos collègues dès demain avec la carte pétition dans les mains, discutons de la journée d'action du 24 juin, proposons aux collègues de se syndiquer, de construire ensemble le syndicalisme CGT des ingénieurs, cadres et professions techniciennes pour gagner.*

**Pierre Thomas**

## Retraites : des solutions il y en a !!!

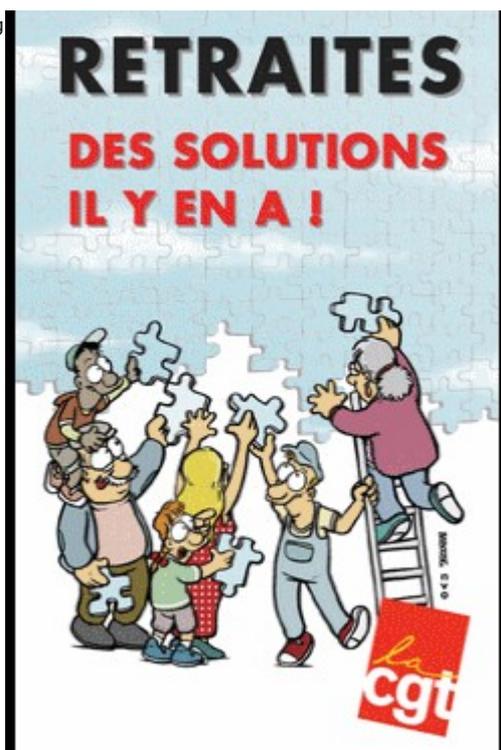
Les ingénieurs cadres et techniciens ont toutes les raisons de signer massivement la carte pétition de la C.G.T. dont le contenu est ici reproduit.

-Garantir l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans, ce n'est pas fixer une échéance couperet mais permettre à tous ceux qui le souhaitent de partir à cet âge-là. Repousser l'âge légal permettrait au gouvernement de repousser d'autant l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein .

-Une pension au moins égale à 75% de la rémunération (salaire indiciaire+primes), on en est loin dans la Fonction Publique, tout particulièrement pour les cadres dont une part importante de la rémunération (de 25% pour un TSE à plus de 50% pour un IPEF) est versée sous forme indemnitaire. L'instauration en 2005 d'un Régime Additionnel de la Fonction Publique n'y change pas grand-chose et pour cause : faiblesse de la cotisation de l'Etat employeur (5% contre 57,1% pour le traitement indiciaire ), prise en compte des primes dans la limite de

Monsieur le Président de la République,  
Au moment où l'avenir des retraites du public comme du privé est en jeu, je tiens à vous faire savoir par cette pétition qu'il est primordial de :

→ g



20% du traitement indiciaire, jeunesse du système enfin.

-Une campagne vise à opposer les catégories entre elles : « les cadres vivraient plus longtemps et pourraient travailler plus longtemps... ». C'est d'une part oublier que les cadres sont aussi concernés par la dégradation de la santé au travail (stress, burn -out, dépressions et suicides..), d'autre part une façon pour ne pas répondre à l'exigence d'une retraite à 55 ans pour les métiers pénibles.

-Stopper l'allongement de la durée de cotisation , prendre en compte les années d'études supérieures dans le calcul de la pension sont deux revendications dans lesquelles nos catégories se retrouvent pleinement. La seconde touche tout particulièrement la filière administrative dont aucune année d'études supérieure n'est prise en compte .Loin d'être un privilège, c'est une condition indispensable pour permettre un droit effectif à une retraite à taux plein dès 60 ans pour tous !

- reconnaître la pénibilité par un départ anticipé,
- assurer une pension au moins égale à 75 % du salaire et en aucun cas inférieure au Smic pour une carrière complète,
- stopper l'allongement de la durée de cotisation,
- prendre en compte, dans le calcul de la pension, les périodes d'étude et d'inactivité forcée.

Le financement des régimes et la nécessaire revalorisation des retraites passent par l'élargissement de l'assiette de cotisation à toutes les rémunérations, le développement de l'emploi, une augmentation des salaires et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

Je serais très attentif(ve) aux mesures que vous allez proposer et vous montre, par ma signature, ma détermination à vouloir assurer l'avenir de ma retraite ainsi que celui de notre système solidaire.

Carte-pétition à remettre à un délégué CGT ou à renvoyer à la CGT, activité Luites, case 4-1, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil cedex. Ou à signer en ligne : [http://www.cgt.fr/spip.php?article37297&var\\_mode=calcul](http://www.cgt.fr/spip.php?article37297&var_mode=calcul)



## Compte-rendu de la réunion du 3 juin 2010 sur le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence au ministère de la fonction publique

Le secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, M. Tron, présidait la réunion, qui réunissait l'ensemble des fédérations syndicales de la fonction publique. La CGT était représentée par Philippe Crepel pour la Fédération de la Santé, Eric Dorn pour la Fédération des Services Publics et Gilles Oberrieder pour l'UGFF.

Dans son intervention liminaire, M. Tron a exposé la volonté du gouvernement de rénover les deux dispositifs de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, qui sont des éléments de rémunération statutaires.

Le gouvernement considère que ces dispositifs ne répondent plus de façon suffisamment cohérente à leurs objectifs premiers, alors que la dépense globale pour l'ensemble de la fonction publique est de 1 milliard d'euros pour l'indemnité de résidence, et de 1,5 milliard d'euros pour le supplément familial de traitement.

Le ministère a demandé aux corps de contrôle (Inspection Générale des Affaires Sociales, Contrôle général de l'économie et des finances) de remettre un rapport au gouvernement sur ces deux questions, leur demandant d'explorer des pistes d'évolution de ces dispositifs à coût constant. Ces rapports ont été partiellement transmis aux syndicats avant la réunion.

Pour le calendrier, la réunion du 3 juin était une réunion de présentation du processus de discussion, qui sera suivie à partir de septembre de réunions techniques visant à la recherche d'un consensus avec les organisations syndicales.

En absence de consensus le gouvernement reformera lui-même le dispositif.

Concernant l'indemnité de résidence, le directeur général de la fonction publique, M. Verdier, a exposé les trois pistes d'évolution envisagées :

- soit conserver le dispositif dans un cadre rénové, après l'avoir remis à plat
- soit basculer la dépense sur un dispositif d'offre de logement
- soit intégrer la dépense dans un dispositif salarial existant (la PFR).

Concernant le supplément familial de traitement le même DGAFP, M. Verdier, a exposé deux voies d'évolution possible, la forfaitisation et la mise en place d'un supplément familial plus conséquent pour le premier enfant, à coût constant.

**La CGT a affirmé qu'il était inenvisageable pour elle de se situer dans une réforme à coût constant.**

**Pour l'indemnité de résidence** la CGT est favorable à achever l'intégration de cette indemnité dans le traitement indiciaire. Ce qui suppose que l'ensemble des fonctionnaires voient leur salaire indiciaire augmenter de 3%, quelle que soit leur zone d'habitation.

Par ailleurs un opérateur national pour les 3 fonctions publiques devrait prendre en charge la collecte d'un 1% logement sur les salaires et les pensions, et mettre en œuvre une véritable politique de logement beaucoup plus ambitieuse pour l'ensemble des fonctionnaires.

**Pour le supplément familial de traitement** la CGT est favorable à ce que l'ensemble des familles touche le même montant, les dépenses obligatoires du fait de l'arrivée d'un enfant n'ayant pas de raisons d'être supérieures pour certains agents.

La CGT demande l'alignement sur le montant maximum actuellement perçu (indice 717).

Le rapport de l'Inspection des affaires sociales et du Contrôle général du ministère des finances publie un tableau établissant la dépense supplémentaire occasionnée par l'arrivée d'un enfant dans un ménage, après prise en compte de l'effet des allocations familiales et du quotient familial pour les impôts.

La CGT demande que le tiers de la dépense supplémentaire soit compensé par le supplément familial de traitement pour les familles de 1 et 2 enfants, et la moitié du coût pour les familles de trois enfants.

La CGT demande la mise en place d'un véritable supplément familial pour le premier enfant (aujourd'hui à 2,29 euros). Le premier enfant coûtant plus cher que le deuxième (2500€ contre 1500€), la CGT demande que le supplément familial pour un enfant représente 60% du supplément familial pour deux enfants.

## **Intervention de la CGT sur l'indemnité de résidence, 3 juin 2010:**

« Il y a deux façons d'aborder l'indemnité de résidence, soit par son aménagement, soit par son dépassement.

L'IR actuelle est le reliquat de la politique d'intégration dans le salaire indiciaire de l'IR jusqu'en 1983, indemnité qui à l'époque pouvait aller jusqu'à 20% du salaire sur 6 zones.

Les 1% et 3% actuels ne permettent plus de compenser les différences de coût de la vie et de prix des logements. Sans entrer dans le débat sur la difficulté d'établir un zonage sur des bases transparentes, maintenir l'IR supposerait d'atteindre de nouveau des amplitudes supérieures à 1% et 3%.

Il ne semble pas pertinent à la CGT de revenir à une situation comparable à celle précédant 1983.

Sur le fond des choses, la CGT est favorable à une intégration définitive de l'IR dans le salaire indiciaire en France (\*), bien sûr sur la base d'un niveau de +3% pour tous les fonctionnaires quelque soit leur indemnité actuelle, hypothèse évoquée d'ailleurs dans le rapport de l'IGAS/Cgefi.

La question du coût de la vie doit être prise en charge par une participation des employeurs à une politique sociale en développement au niveau de l'ensemble de la Fonction Publique.

Pour la question essentielle du logement, la CGT est favorable à ce qu'un opérateur pour l'ensemble de la Fonction Publique prenne en charge la gestion d'un 1% logement sur les salaires et les pensions.

Cet opérateur pourra déléguer la mise en oeuvre de sa mission au niveau adéquat.

Il s'agit de franchir un seuil décisif sur la satisfaction des besoins de logement des fonctionnaires, aussi bien pour la location que pour l'accession à la propriété.

Ce qui suppose que la Fonction Publique abandonne sa politique régressive de recul de l'effort en faveur du logement dans l'Etat. »

*(\*) Cette proposition ne concerne évidemment pas l'indemnité de résidence à l'étranger, qui sert de fondement juridique aux primes perçues par les agents en particulier des affaires étrangères.*

## **Intervention de la CGT sur le supplément familial de traitement, 3 juin 2010:**

« La CGT est favorable à une logique de forfaitisation de fait du Supplément Familial de Traitement. Le caractère d'élément de rémunération statutaire, et non de prestation sociale du SFT fait que son mode de calcul doit rester celui d'un pourcentage d'un salaire indiciaire de référence.

Nous considérons que la variabilité du SFT, qui change de montant de l'indice 449 à l'indice 717 majoré, doit être réduite à sa plus simple expression et l'indice de référence aligné sur l'indice plafond.

Les montants plafonds sont aujourd'hui de plus de 50% supérieurs aux montants planchers, alors que les montants moyens perçus en 2009 leurs sont à peine supérieurs.

En tout état de cause, l'indice de référence du SFT doit être supérieur à l'indice que perçoit la totalité de la catégorie B (contre 70% aujourd'hui sous le minimum) et la majorité de la catégorie A (contre 25% aujourd'hui sous le minimum).

La CGT considère que les conséquences doivent être tirées du tableau 6 page 14 du rapport IGAS/CGEFI sur le coût moyen d'un enfant selon son rang de naissance.

Un supplément familial pour le premier enfant doit être créé, pour 60% du montant cumulé pour deux enfants.

Le SFT devrait compenser pour les enfants de rang 1 et 2 le tiers du coût cumulé des enfants (après corrections par les dispositifs fiscaux et sociaux), et pour le 3<sup>ème</sup> enfant la moitié du coût cumulé, ce qui suppose de s'aligner sur l'indice plafond actuel.

Aujourd'hui, le SFT compense un quart du coût pour 2 enfants, et un tiers pour 3 enfants.

La CGT n'est bien entendu pas dans une logique de redéploiement des dépenses à coût constant.

Le recul du point d'indice de 9% depuis 2000, la perspective d'une politique restrictive de pouvoir d'achat ces 3 prochaines années, d'une hausse de cotisation des retraites des fonctionnaires, les menaces sur le départ anticipé des mères de trois enfants, appellent des mesures ambitieuses entre autres sur le supplément familial de traitement, et plus largement sur la politique familiale de la fonction publique dans son ensemble. »

### **Données annexes :**

#### **Montants actuels du Supplément Familial de Traitement en euros :**

Nombre d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Montant mensuel plancher (indice 449)	Montant annuel plancher (indice 449)	Montant mensuel plafond (indice 717)	Montant annuel plafond (indice 717)	Montant mensuel moyen perçu en 2009	Montant annuel moyen perçu en 2009
1	2,29		2,29	27,48	2,29	27,48	2,29	27,48
2	10,67	3,00%	72,73	872,76	109,77	1 317,24	78,87	946,44
3	15,24	8,00%	180,73	2 168,76	279,51	3 354,12	194,85	2 338,2
Par enfant supplémentaire	4,57	6,00%	128,69	1 544,28	202,77	2 433,24	164,28	1 971,36

**Ce tableau est présent dans le rapport IGAS/Cgefi (Tableau 6 page 14). Il établit la dépense supplémentaire moyenne occasionnée par l'arrivée d'un enfant dans un ménage, en euros, après prise en compte des allocations familiales et du quotient familial pour les impôts. Il calcule le pourcentage du coût d'un enfant pris en charge par le supplément familial de traitement :**

Rang des enfants	Coût des enfants après allocations familiales et quotient familial	Coût cumulé du ou des enfants	Montant moyen du SFT perçu en 2009	Part du coût cumulé pris en charge par le SFT	Reste à charge de la famille après SFT
1	2 536	2 536	27	1,00%	2 509
2	1 450	3 986	946	24,00%	3 040
3	3 465	7 451	2 338	31,00%	5 113

**Proposition CGT d'alignement du SFT sur le montant maximum (indice 717), et de supplément familial pour le premier enfant (an niveau de 60% du montant pour deux enfants). Un tiers du coût des deux premiers enfants serait pris en charge par le SFT, la moitié du coût pour le troisième enfant. Il n'y a pas de données de coût à partir du quatrième enfant :**

Rang des enfants	Coût des enfants après allocations familiales et quotient familial	Coût cumulé du ou des enfants	Montant maximum du SFT (indice 717) et 1er enfant à 60% de 2 enfants	Part du coût cumulé pris en charge par le SFT	Reste à charge de la famille après SFT
1	2 536	2 536	790,34	31,00%	1 745,66
2	1 450	3 986	1 317,24	33,00%	2 668,76
3	3 465	7 451	3 354,12	45,00%	4 096,88
Enfant supplémentaire			2 433,24		

**Coût en euros pour l'Etat d'un alignement sur le montant maximum (indice 717). Il n'y a pas de données sur le nombre de bénéficiaires dans la territoriale et l'hospitalière. :**

Nombre d'enfants	Montant annuel moyen perçu en 2009	Montant annuel maximum	Différence (maximum-moyen)	Nombre de bénéficiaires Etat en 2009	Coût total (différence x nombre de bénéficiaires)
1 enfant	27,48	790,34	+ 762,86	244 888	186 815 260
2 enfants	946,44	1 317,24	+ 370,80	296 760	110 038 608
3 enfants	2 338,20	3 354,12	+ 1 015,92	101 224	102 835 486
Enfant supplémentaire	1 971,36	2 433,24	+ 461,88	17 845	8 242 249
Total Etat				660 717	407 931 602

## EDITO – JUIN 2010

### **La réforme de l'Ircantec : un (mauvais) exemple pour les retraites de la Fonction publique**

Dans le cadre des consultations - qui n'ont rien à voir avec des négociations - que le ministère du Travail et de la Fonction Publique a entamé avec les organisations syndicales, la réforme de l'IRCANTEC est présentée comme exemplaire.

On comprend mieux les intentions du gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites 2010 quand on mesure que la réforme de l'IRCANTEC est articulée autour d'une baisse programmée des pensions versées et d'une hausse des cotisations reposant essentiellement sur les salariés. Rappelons que le taux de rendement passera de 12,08 % à 7,75 % de 2009 à 2017, et que la cotisation salariée augmentera de 16,8 % tandis que la cotisation employeur augmentera de 8,6 %, soit une baisse programmée de 20 à 28 % du niveau des pensions versées.

Le gouvernement a réussi à imposer deux mécanismes « automatiques », la constitution à l'horizon de vingt ans d'une réserve financière équivalente au minimum à un an et demi de prestations et une contrainte de pérennité, le versement des pensions devant être assuré pour 30 ans par le versement des cotisations et la réserve.

Soit la dénaturation du régime par répartition par la mise en place d'un régime à cotisations définies et à prestations indéfinies, et de règles de gouvernance importées du monde de l'assurance.

C'est ce modèle que le pouvoir rêve d'appliquer à l'ensemble des régimes de retraites publiques. Une telle réforme, étendue à l'ensemble des régimes de pension de la

fonction publique, Etat et CNRACL, permettrait à l'Etat et aux employeurs publics de se soustraire à l'obligation d'assurer l'équilibre de leur régime, et le paiement obligatoire des pensions sur leur budget.

Or l'Etat doit assumer ses responsabilités. C'est sa politique de réduction massive du nombre de ses fonctionnaires, par l'externalisation de France Telecom et de La Poste, par le transferts des agents des travaux publics et des personnels ouvriers et de service de l'Education Nationale, par la suppression prévue de 200.000 postes de 2008 à 2013, soit une perte au bout du processus de 700.000 postes, qui condamne le régime des pensions de l'Etat à un déséquilibre persistant pour les fonctionnaires civils.

Avec l'application de la RGPP aux collectivités locales et les pertes d'emplois qui s'ensuivraient, ainsi qu'avec les suppressions d'emplois dans les hôpitaux publics, c'est le même déséquilibre qui menace la CNRACL.

C'est un processus similaire qui est en œuvre dans la privatisation de La Poste et le transfert à l'Agirc-Arrco des nouveaux salariés : réduction du champ des cotisants, organisation du déséquilibre des comptes, diminution des prestations au fur et à mesure des réformes, division des salariés en surfant sur la suspicion totalement erronée que « les salariés du privé paient les retraites du public ».

A l'IRCANTEC aussi l'Etat doit assumer ses responsabilités. C'est à lui de compenser la perte de ressources de l'Ircantec suite à la privatisation de La Poste. Il ne doit faire payer les conséquences de ses actes ni aux cotisants de l'Agirc-Arrco, ni à ceux de l'IRCANTEC !

## DES INCONNUES PLANENT SUR LES FINANCES DE L'IRCANTEC

L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire des agents non-titulaires du service public; cela concerne les trois versants de la fonction publique, Etat, Territoriale et Hospitalière, les organismes publics et para-publics et les élus locaux.

En 2008, l'Ircantec représentait 2,63 millions de cotisants, 1,77 millions de retraités et ayants droit. La moyenne d'âge des carrières est d'environ 9 ans et 2 mois. 58% des allocataires de droit direct sont des femmes. L'âge moyen des allocataires est de 74 ans et 9 mois. Le montant moyen des pensions est de 1090 euros. La spécificité du régime est d'avoir une population cotisante jeune par rapport à la population active en France.

En 2009, environ 2,2 milliards d'euros de cotisations ont été encaissées et 1,9 milliards d'allocations ont été versées avec une marge technique (excès des recettes sur les dépenses) de 285 millions d'euros.



Le projet de budget pour le fonctionnement du régime pour 2010 s'établit à 86,5 millions d'euros – en augmentation de 5,3% par rapport à 2009 - dont 52,5 millions pour les frais de personnels et 11,7 pour les frais informatiques. Plusieurs processus doivent être pris en compte par le gestionnaire (la Caisse des Dépôts et Consignations) : recouvrer les cotisations, gérer les droits, liquider et payer les retraites, communiquer et informer les affiliés, fournir les prestations sociales et mettre en œuvre la gestion financière, la trésorerie et la comptabilité des fonds. Très souvent, la CDC, sous le regard de la Direction du Budget, impose une sous-estimation du projet de budget, ce qui a des répercussions sur les traitements des affiliés (notamment sur l'accueil téléphonique) et entraîne des réajustements en fin d'année.

Compte tenu de ces éléments, l'Ircantec possède une réserve d'environ 5,6 milliards d'euros qui sont actuellement répartis en 25% d'actions, 60% d'obligations nominales, 10% d'obligations indexées et 5% d'immobilier ; le rendement espéré de ces placements, sans impact de la sortie de la Poste du champ de l'Ircantec, est de 5,2%. La crise financière de 2008, toujours susceptible de se reproduire, a écorné ce capital. C'est pourquoi, la CGT se bat depuis toujours pour limiter la part d'actions et préconise une gestion prudentielle, sachant que l'horizon de réalisation des produits financiers pour payer les prestations est éloigné. Il faut noter que majoritairement le conseil d'administration de l'Ircantec a décidé de s'engager dans une démarche d'investissement socialement responsable.

L'équilibre du régime dépend beaucoup de son périmètre, périmètre dont l'Etat est entièrement responsable. Rappelons que, depuis la réforme du régime adoptée en 2008, l'Ircantec est désormais lié par deux contraintes, une contrainte de solvabilité, il doit posséder à l'horizon de vingt ans d'un montant de réserve équivalent au minimum à un an et demi de prestations et une contrainte de pérennité, le versement des pensions doit être assuré sur une durée de 30 ans par le versement des cotisations et de la réserve. La réforme de 2009 de la Poste, qui en 2008 a versé 7% des cotisations, risque de mettre à mal ces deux contraintes, dans la mesure où les nouveaux cotisants vont dépendre de l'Agirc-Arrco alors que les retraités restent à la charge de l'Ircantec. Piocher dans la réserve financière ne peut être une solution.

## Les Titulaires Sans Droit à pension

La règle des régimes de pension civils et militaires, comme la règle de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents titulaires des fonctions publiques hospitalière et territoriale) prévoit que pour avoir droit à pension, un titulaire doit avoir travaillé au moins 15 ans dans la fonction publique.

Si cette règle est une spécificité de ces régimes qu'il ne faudrait pas remettre en cause, elle présente un inconvénient pour ceux qui n'ont pas effectué leurs 15 années.

Ces derniers appelés TSD (titulaires sans droit) voient leurs cotisations reversées au régime général, ainsi qu'à l'IRCANTEC (caisse complémentaire du régime général pour les personnels non titulaires de la fonction publique).

Si le cumul de la part salariale et de la part employeur dans le régime des pensions de l'Etat comme à la CNRACL est dans tous les cas supérieur au même cumul dans le régime général et à l'IRCANTEC, la réversion s'applique en faisant la distinction part salariale - part employeur.

Lors du changement de régime, le régime général de sécurité sociale (CNAV) fait un calcul des cotisations à verser par l'agent en fonction de son dernier salaire de référence, multiplié par le nombre d'années à reverser. Ce montant est donc, dans tous les cas supérieur à ce que l'agent aurait réellement versé à ce régime s'il avait été contractuel pendant toutes ces années.

De son côté, le régime des pensions et/ou la CNRACL reversent les cotisations réellement payées.

Une fois déduit le prélèvement CNAV, le reste échoit à l'IRCANTEC.

L'IRCANTEC refait un calcul de cotisations en fonction de ce que l'agent aurait payé s'il avait cotisé à l'IRCANTEC pendant toutes ces années. Ce montant est dans la plupart des cas supérieur au montant restant après

prélèvement de la CNAV. L'IRCANTEC réclame donc une soulte à l'agent, soulte qui atteint souvent plusieurs milliers d'euros.

Payer pour toucher une retraite inférieure à ce qu'elle aurait été au régime des fonctionnaires, c'est là toute l'aberration du système, qui est dénoncée depuis de nombreuses années par les administrateurs CGT de l'IRCANTEC.

Lors des travaux sur la dernière réforme de l'IRCANTEC, un engagement ferme du gouvernement avait été pris. C'est d'ailleurs en partie cet engagement qui a permis à certaines organisations syndicales de justifier leur accompagnement de la réforme, malgré la baisse sans précédent du taux de rendement du régime (ratio entre les cotisations versées et la retraite payée).

Or, plus de deux ans après cette réforme, aucune action n'a été entreprise pour régler ce scandale des TSD.

Un groupe de travail s'est certes réuni, a remis un dossier complet, mais aucune décision de l'Etat n'a été prise ensuite, contrairement aux engagements.

Lors d'une mission IGAS (« Chadelat ») la suppression des cotisations salariales rétroactives dans le cadre général de la répartition avait été acceptée par l'ensemble des syndicats. Dans le dernier groupe de travail, la CGT a demandé la prise en charge de ces cotisations supplémentaires par les employeurs au titre de leur responsabilité à l'égard du non titulariat.

A ce jour, l'Etat n'assume pas ses positions en ne décidant pas de régler ce problème qui finit le plus souvent en recours gracieux auprès du Président de l'IRCANTEC et qui, de plus, représente un coût énorme en budget de fonctionnement du régime.

### **Vos administrateurs CGT :**

Titulaires : Christophe PRUDHOMME, responsable du groupe CGT,  
Marie Annick MATHIEU, Serge RABINEAU, Jacques ADAMSKI ;

Suppléants : Cyrille MANSUY, Gilles ROBILLARD, Sandra LANGLOIS

## **Les conséquences de la réforme de La Poste sur les retraites des salariés**

La loi transformant le statut de La Poste a des implications en terme de retraite qui montrent bien la duplicité du gouvernement.

En effet, alors que le ministre Estrosi déclarait que La Poste était « imprivatisable », il maintenait contre l'avis des organisations syndicales et des institutions de retraite complémentaire le basculement des cotisations de retraites vers l'ARRCO et l'AGIRC, c'est-à-dire vers les organismes gérant les retraites des salariés du privé ! Il a donc menti, car si La Poste devait rester une structure assurant une mission de service public, les retraites de ses salariés devraient rester gérées par l'IRCANTEC, régime dont la vocation est d'assurer les retraites complémentaires des agents non titulaires de la fonction publique et des organismes publics.

Nous nous retrouvons donc dans une situation où vont se côtoyer trois types de salariés : ceux qui ont encore le statut de fonctionnaire, ceux qui ont été embauchés ces dernières années – près de 150 000 personnes – cotisant à l'IRCANTEC, et les futurs embauchés qui relèveront du droit privé. Situation complexe, créée sciemment par le gouvernement, que les deux régimes concernés – ARRCO-AGIRC et IRCANTEC – doivent assumer avec un objectif de trouver une solution avant le 30 juin 2010. Faute d'accord, le gouvernement prendrait un décret pour fixer les clefs de répartition financière. Situation où les deux régimes seraient perdants.

Voyons de plus près la situation pour mieux comprendre. Les 150 000 salariés de La Poste cotisant aujourd'hui à l'IRCANTEC sont jeunes et génèrent plus de cotisations que de pensions. Ils interviennent aujourd'hui pour près du tiers de la marge technique de l'IRCANTEC, soit 100 millions d'euros sur 300. Situation normale dans un régime par répartition (les cotisations de l'année N paient les retraites de l'année N) où selon les secteurs et la structure d'emploi, certains sont « bénéficiaires » et d'autres « déficitaires », mais globalement le régime est équilibré. Le deuxième élément à prendre en compte est que l'IRCANTEC est un régime disposant de réserves importantes – près de 5,5 milliards d'euros – alors que l'ARRCO-AGIRC est en difficulté et devra puiser dans ses réserves dès 2010 pour assurer le versement des pensions.

Demander aux deux régimes de s'accorder sur un mécanisme de compensation pour assumer les conséquences de la loi est proprement scandaleux. En effet, la loi a pour conséquence un coût en terme de retraites de près de 1,5 milliards d'euros que ni l'ARRCO-AGIRC, ni l'IRCANTEC ne veulent prendre en charge. C'est bien normal ! Ce n'est pas aux cotisants des régimes d'assumer cette charge financière.

Il n'est pas question pour nous d'opposer les salariés du privé et ceux du public comme a essayé de le faire par voie de presse l'association « Sauvegarde Retraites » manipulée par des personnes notoirement encartées au Front national. Il n'est pas question non plus que le gouvernement « pompe » dans les réserves de l'IRCANTEC pour payer la réforme de La Poste. C'est la raison pour laquelle les administrateurs CGT de l'IRCANTEC demandent au gouvernement d'assumer les conséquences de ses choix et de compenser cette charge supplémentaire. Il nous faut aussi travailler avec les camarades siégeant à l'ARRCO-AGIRC, afin ne pas tomber dans le piège de l'opposition public/privé et laisser le gouvernement publier un décret défavorable aux deux régimes.

Une partie des administrateurs représentant les employeurs (élus locaux, Fédération hospitalière de France) nous suivent sur ce terrain. Il nous faut donc faire connaître plus largement cette situation afin d'obtenir un rapport de forces suffisant pour pouvoir faire reculer le gouvernement.

# Le Manifeste: « La Fonction Publique notre bien commun »

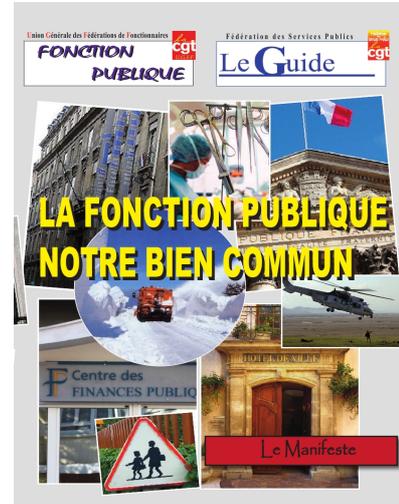
## Des Arguments pour le débat et l'action

Nul ne peut en douter: la Fonction Publique est au cœur d'enjeux essentiels.

Le gel des dépenses publiques pour les trois années à venir, récemment annoncé par le premier ministre, vient confirmer et amplifier ce constat.

Les mesures qui ne cessent de tomber ne se limiteront pas aux conséquences brutales et désastreuses qu'elles entraînent pour les personnels. Elles constituent dans le même temps des reculs fondamentaux pour la population.

A la CGT, nous portons haut et fort une autre conception de l'intérêt général et de la Fonction Publique.



Nous avons l'ambition de faire partager nos convictions par le plus grand nombre. C'est l'objet de la présente publication « Le manifeste » que les événements actuels rendent encore plus d'actualité.

En abordant des thématiques aussi importantes que les missions de la Fonction Publique, son financement, les enjeux européens, la place du statut, et en avançant pour chacune d'entre elles nos propositions, nous souhaitons rétablir quelques vérités et contribuer à l'ouverture du véritable débat que la Fonction Publique mérite absolument.

Et, n'en doutons pas, une large diffusion de ce fascicule sera aussi un levier pour construire les mobilisations indispensables dont nous avons tous besoin.

---

## Bon de commande de l'ouvrage

Je commande .....exemplaire(s) du Manifeste: « **La Fonction Publique notre bien commun** » au prix coutant de un euro (frais de port inclus) et

Je joins un chèque à ce courrier\* / j'expédie ce jour un chèque correspondant à cette commande envoyée par mail \* (*\*rayer la mention inexacte*) à l'ordre de « UGFF » ou « Fédération des Services Publics », d'un montant de .....€ correspondant au nombre d'exemplaires commandés.

Intitulé de la structure:

Adresse précise de livraison:

Date et signature :

à retourner à l'un des deux camarades ci dessous:

➤ Stéphane JULIEN  
[sjulien@ugff.cgt.fr](mailto:sjulien@ugff.cgt.fr)  
UGFF - case 542  
263 rue de Paris  
93515 Montreuil CEDEX

➤ Viviane LAURENT  
[v.laurent@fdsp.cgt.fr](mailto:v.laurent@fdsp.cgt.fr)  
Féd. Services Publics - Case 547  
263 rue de Paris  
93515 Montreuil cedex